



ATTESTATION DE CONTACT ALIMENTAIRE

Je soussignée Virginie DAVID, agissant en qualité de Responsable Qualité Produits, Services et Réglementaire pour la société PAREDES dont le siège social est à

1 rue Georges Besse – 69740 GENAS

atteste que le produit:

255540 PAREDES EXPERT CIBA STRIP

est conforme aux exigences de l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 pris pour l'application de l'article 11 du décret 73-138 du 12 Février 1973 modifié. Ce décret porte application de la loi du 1er août 1905 qui concerne les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

Tous les ingrédients présents dans sa composition sont autorisés par ledit arrêté et par conséquent le produit est agréé contact alimentaire.

Ce produit peut donc être utilisé pour le nettoyage de surfaces en milieu alimentaire.

Pour valoir ce que de droit,

Genas, le 13/11/2023

Virginie DAVID

Groupe PAREDES
1, rue Georges Besse
BP 302 - 69745 GENAS Cedex
Tél. : 04 72 47 47 00
Fax : 04 72 47 47 02
SIREN : 955 509 609